

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Jeremie Gravelle](#)

<https://www.cadre21.org/membres/3ec4ffad7de7861ab61765ae>

Date d'obtention : 2024-02-02 13:52:43

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La méthode permet une prise en charge rapide de la situation. Le formulaire à remplir permet de recueillir tous les informations nécessaires pour que l'intervenant scolaire ne vient pas interférer dans une possible enquête policière. La méthode rassure la victime, enseigne les adolescents sur le plan légale et aide à limiter le partage du contenu.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Ça va m'aider à demeurer dans le cadre de mon rôle d'intervenant scolaire et mieux prendre la situation en charge.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais faire attention de ne pas être exposé au contenu. Je vais faire attention de demeurer objectif et bienveillant. Je vais aussi porter une attention particulière si nous faisons affaire à une situation malveillante, car si oui, je dois m'assurer de référer immédiatement au services de police.